

Dossier de présentation

Ecole & Cinéma Maternelle Ecole & Cinéma

Rhône 2020-2021

Sommaire

Le dispositif - cadre réglementaire	page 3
Engagement dans le dispositif	page 4
Coordination nationale	page 5
Coordination départementale Education nationale	
Coordination départementale Cinéma	
Inscription dans le dispositif	
Les apports du dispositif	page 6
Le dispositif dans le PEAC	page 7
Les ressources pédagogiques	pages 8 et 9
La plateforme Nanouk	
Le site arts et culture DSDEN du Rhône	
Les conseillers pédagogiques éducation musicale	
Les conseillers pédagogiques arts plastiques	
Les animations pédagogiques	
Le dossier d'inscription au dispositif	page 10

LES DISPOSITIFS

École & Cinéma – maternelle, École & Cinéma et Collège et Cinéma sont des dispositifs nationaux d'éducation artistique au cinéma soutenu par :

- Le Centre National de la Cinématographie sous l'autorité du Ministère de la Culture
- La Délégation Générale de l'Enseignement Scolaire du Ministère de l'Éducation Nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche.



Cadre réglementaire

Ces dispositifs, mis en œuvre initialement par l'association "Les enfants de cinéma" et depuis l'année 2019 par l'association « Passeurs d'images », ont pour but de faire découvrir aux élèves le cinéma en tant qu'art.

Les enseignants et leurs élèves assistent en salle à la projection de films choisis pour le jeune public, ayant en commun une grande qualité cinématographique, illustrant la diversité des genres, des époques et des sensibilités du patrimoine ou du cinéma contemporain.

La commission nationale Ecole et Cinéma arrête une liste de films proposée à la validation du directeur national du CNC et est chargée des modalités de fonctionnement des dispositifs.

L'arrêté du 1-7-2015 – B.O N° 28 du 9 juillet 2015 fixe les principes du parcours d'éducation artistique et culturelle, notamment :

- « Le parcours d'éducation artistique et culturelle est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements suivis, de projets spécifiques, d'actions éducatives. **Son organisation et sa structuration permettent d'assembler et d'harmoniser ces différentes expériences et d'assurer la continuité et la cohérence de l'éducation artistique et culturelle à l'École.** »
- « Les enseignements et les projets mis en place dans les domaines des arts et du patrimoine peuvent s'appuyer sur les nombreux dispositifs existants (par exemple [...] dispositifs d'éducation à l'image et au cinéma comme « école et cinéma », ...) et les actions éducatives relevant de l'éducation artistique et culturelle. **Dispositifs et actions sont bien des outils, et non des fins en soi ; ils n'ont qu'une portée éducative limitée s'ils ne sont pas intégrés dans un projet pédagogique pensé en amont.** »

Par ailleurs, la circulaire interministérielle du 3 mai 2013 stipule « qu'à l'école primaire et au collège, au moins une fois par cycle, il est souhaitable qu'un des grands domaines des arts et de la culture soit abordé dans le cadre d'un projet partenarial conjuguant les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle ». **Ceci n'exclut en rien la mise en œuvre d'autres projets, ponctuels ou annuels.**

Compétences du socle commun

Les projets proposés dans le cadre du dispositif doivent permettre de répondre aux exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. On relèvera notamment, dans le référentiel de compétences du PEAC :

Domaines « La formation de la personne et du citoyen » et « Les représentations du monde et l'activité humaine » :

- Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre.
- Mettre en relation différents champs de connaissances.
- Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique.

Cette liste n'est pas exhaustive, et trouve son complément dans les objectifs de formation du PEAC, inclus dans le même arrêté



Engagement dans ces dispositifs

Ecole & cinéma-maternelle s'adresse, dans le département du Rhône aux élèves de Moyennes et Grandes sections (aux élèves de Petites sections dans les classes multi-niveaux).

Ecole & cinéma s'adresse aux élèves des cycles 2 et 3, ainsi qu'aux élèves des classes ULIS.

Chaque enseignant s'engage à :

- Emmener sa classe dans la salle partenaire, voir les 3 films programmés par cycle. Pour les élèves de moyenne section, l'enseignant choisira d'emmener sa classe ou pas voir le film programmé cette année au 3ième trimestre (en attente de confirmation en septembre : katia et le crocodile, Jan Kucera et Vera Simkova, République Tchèque, 1966, 1h10). Il avertira le responsable de salle de son choix.
- Visionner les films programmés en amont de la sortie avec sa classe par tous moyens à sa convenance. Les enseignants se renseigneront auprès des salles pour connaître les dates et les lieux des pré-visionnements organisés.
- Préparer ses élèves avant la séance de projection en salle.
- Exploiter le film, dans le cadre de situations pédagogiques en classe après la séance.

Selon les modalités de formation, propres à chaque circonscription, les enseignants sont encouragés à suivre les animations pédagogiques Ecole et cinéma C1, C2, C3 proposées par les conseillers pédagogiques départementales en arts plastiques, éducation musicale, maternelle. Pour cela, ils s'inscrivent dans anim69.

Les élèves bénéficient d'un coût réduit pour les entrées aux séances et de la gratuité pour les enseignants et accompagnateurs ; les écoles définissent les modalités de financement ou de cofinancement des entrées ou de toutes autres dépenses nécessaires à la mise en œuvre de leur projet (déplacements des élèves).



Coordination nationale Ecole et cinéma

Passeurs d'images

<http://www.passeursdimages.fr/2018-wp/>



Coordination départementale pour l'éducation nationale

Monsieur René-Pierre RABAUX,
IEN, Chargé de mission Education Artistique et Culturelle
Tel : 04 72 80 68 54
E-mail : ce.ia69-reussites.educatives@ac-lyon.fr



Coordination départementale cinéma

Pour le Rhône : CINE CALUIRE
Responsable : Monsieur Antoine QUADRINI aquadrini@urfol-ra.org
Coordonnateur : Monsieur Jérémy RONGEAT jrongeat@urfol-aura.org
36 avenue du Général de Gaulle 69300 CALUIRE
Tel : 04 78 98 89 96



Inscription au dispositif

La fiche d'inscription des enseignants de l'école sous forme papier doit être renseignée en deux exemplaires et portée au cinéma choisi parmi les salles engagées dans ces dispositifs. Celui-ci appose son cachet et en garde une copie. La liste des salles partenaires est jointe parallèlement à ce dossier

La fiche d'inscription des enseignants de l'école doit être retournée par l'école à l'IEN de la circonscription pour le **vendredi 18 septembre 2020**.

A réception l'IEN vérifie le respect des principes ci-dessus et la cohérence de l'inscription au dispositif avec le projet d'école (circulaire n° 2007-022 du 22 janvier 2007). C'est dans ce cadre que doivent être recherchées la diversité et l'harmonisation des domaines et pratiques abordés.

L'IEN doit transmettre au PREAC pour le lundi 28 septembre 2020 :

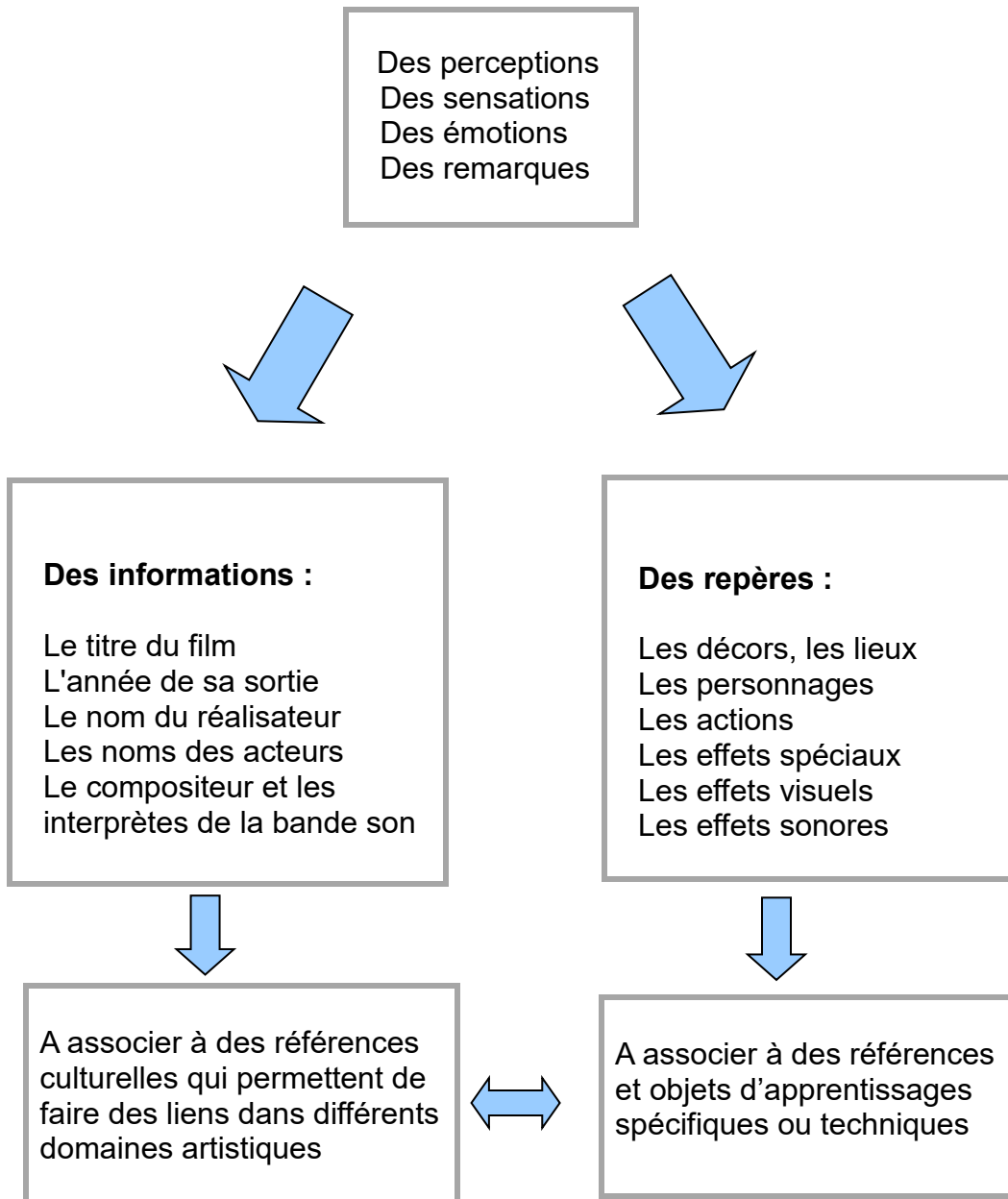
- la fiche d'inscription des enseignants par école, validée, sous forme papier
- le tableau récapitulatif des inscrits de la circonscription sous forme numérique (au format .xls).

L'IEN invite les enseignants nouvellement participants au dispositif à suivre une formation proposée par les conseillers pédagogiques départementaux. L'inscription à cette formation se fait via Anim69.



LES APPORTS DU DISPOSITIF

A partir des supports que sont l'affiche, les photogrammes, la bande annonce ou la bande sonore du film on fera émerger :



Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève

Arrêté du 01 07 2015

FREQUENTER



PRATIQUER



Fréquentation d'un lieu culturel
Rencontre avec des œuvres du patrimoine cinématographique

Des apprentissages à partir de situations de perception et de production :

- Initiations aux codes du cinéma
- Notions et techniques
- Histoire des arts au cycle 3



Pour permettre aux élèves de

S'APPROPRIER des connaissances

L'équipe pédagogique



Elle met en cohérence enseignements et temps forts de l'élève, en construisant une programmation d'école en fonction du projet d'école et des apprentissages à conduire.

L'élève



Il construit son parcours d'éducation artistique et culturelle à partir des ressources de proximité, des dispositifs existants, des apprentissages visés.
Il garde une trace de ce parcours grâce à un outil de suivi : un cahier mémoire, une clef USB...



La plateforme Nanouk <http://nanouk-ec.com/>



Site internet du groupe départemental arts et culture

Le site arts et culture de la DSDEN du Rhône

<http://www21.ac-lyon.fr/ressources/rhone/arts-culture>



Les conseillers pédagogiques à vocation départementale

Les conseillers pédagogiques en arts plastiques et en éducation musicale assurent l'accompagnement formatif du dispositif.

Conseillers pédagogiques Arts plastiques :

Tel : 04.72.80.69.98

E-mail : ce.ia69-cpdartpl@ac-lyon.fr

Conseillers pédagogiques Éducation musicale :

Tel : 04.72.80.69.96

E-mail : ce.ia69-cpdedmus@ac-lyon.fr



Les animations pédagogiques

OBJECTIFS

Accompagner le dispositif « Ecole & cinéma ou Ecole & cinéma - maternelle » :

- Favoriser une réception « active » de films variés
- Proposer des apprentissages autour de l'image et du son
- Présenter et accompagner l'appropriation des documents pédagogiques mis en ligne sur le site arts et culture

CONTENUS

- Mises en situation à partir de l'affiche, d'extraits sonores et d'extraits de films
- Situations d'analyse de l'image et du son
- Prolongements pédagogiques transdisciplinaires

SUPPORTS DES ANIMATIONS PEDAGOGIQUES

Trois films, issus de la programmation 2020-2021, serviront de supports aux animations pédagogiques afin de permettre aux enseignants de s'approprier une démarche à transposer aux autres films.

Cycle 1 : Le petit monde de Léo, 5 contes de LIONNI, Giulio Gianini

Cycle 2 : Même pas peur, 5 courts métrages, France Iran, 1970 à 2013

Cycle 3 : La petite vendeuse de soleil, Djibril Diop Mambety, Sénégal, France, Suisse, 1998

MODALITES

Une animation pédagogique de trois heures est proposée avec une inscription dans anim69. Elle est conduite par les CPDAP et CPDEM et CPD Maternelle pour l'animation E et C maternelle.

Cycle 1 : Mercredi 18 novembre 2020

Cycle 2 : Mercredi 06 janvier 2021

Cycle 3 : Mercredi 09 décembre 2020

Des pré-visionnements seront organisés par certaines salles. L'enseignant se renseignera à l'inscription auprès de sa salle pour en connaître les dates et les lieux.

**DOSSIER D'INSCRIPTION
ÉCOLE & CINÉMA
ÉCOLE & CINÉMA - MATERNELLE
Année scolaire 2020-2021**

1. Inscription à un des dispositifs

- Renseigner la *fiche d'inscription des enseignants par école* ci-jointe en deux exemplaires papiers.
- Faire apposer le cachet de la salle de cinéma sur la fiche.
- Laisser une copie de cette fiche au responsable de la salle.

Retourner la fiche d'inscription renseignée pour le
Vendredi 18 septembre 2020
à l'I.E.N de votre circonscription

A. Cadre réglementaire.

L'arrêté du 1-7-2015 – B.O N° 28 du 9 juillet 2015 fixe les principes du parcours d'éducation artistique et culturelle, notamment :

- « Le parcours d'éducation artistique et culturelle est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements suivis, de projets spécifiques, d'actions éducatives. **Son organisation et sa structuration permettent d'assembler et d'harmoniser ces différentes expériences et d'assurer la continuité et la cohérence de l'éducation artistique et culturelle à l'École.** »
- « Les enseignements et les projets mis en place dans les domaines des arts et du patrimoine peuvent s'appuyer sur les nombreux dispositifs existants (par exemple [...] dispositifs d'éducation à l'image et au cinéma comme « école et cinéma », ...) et les actions éducatives relevant de l'éducation artistique et culturelle. **Dispositifs et actions sont bien des outils, et non des fins en soi ; ils n'ont qu'une portée éducative limitée s'ils ne sont pas intégrés dans un projet pédagogique pensé en amont.** »

Par ailleurs, la circulaire interministérielle du 3 mai 2013 stipule « qu'à l'école primaire et au collège, au moins une fois par cycle, il est souhaitable qu'un des grands domaines des arts et de la culture soit abordé dans le cadre d'un projet partenarial conjuguant les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle ». **Ceci n'exclut en rien la mise en œuvre d'autres projets, ponctuels ou annuels.**

B. Compétences du socle commun

Les projets proposés dans le cadre du dispositif doivent permettre de répondre aux exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. On relèvera notamment, dans le référentiel de compétences du PEAC :

Domaines « La formation de la personne et du citoyen » et « Les représentations du monde et l'activité humaine » :

- Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension de l'œuvre.

- Mettre en relation différents champs de connaissances.
- Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique.

Cette liste n'est pas exhaustive, et trouve son complément dans les objectifs de formation du PEAC, inclus dans le même arrêté.

C. Validation de l'inscription au dispositif.

A réception l'IEN vérifie le respect des principes ci-dessus et la cohérence de l'inscription au dispositif avec le projet d'école (circulaire n° 2007-022 du 22 janvier 2007). C'est dans ce cadre que doivent être recherchées la diversité et l'harmonisation des domaines et pratiques abordés.

L'école reçoit l'avis de l'IEN en retour si refus.

L'IEN adressera les dossiers à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale au pôle réussite éducative et action culturelle pour le **lundi 28 septembre 2020**

2. Engagement dans le dispositif

Ecole & cinéma-maternelle s'adresse, dans le département du Rhône aux élèves de Moyennes et Grandes sections (aux élèves de Petites sections dans les classes multi-niveaux).

Ecole & cinéma s'adresse aux élèves des cycles 2 et 3, ainsi qu'aux élèves de classes ULIS

Chaque enseignant s'engage à :

- Emmener sa classe dans la salle partenaire, voir les 3 films programmés par cycle. Cette année pour les élèves de moyenne section et concernant le film du troisième trimestre, l'enseignant avisera d'emmener sa classe ou pas. Il avertira le responsable de salle de son choix. (Film programmé au 3^{ème} trimestre : katia et le crocodile, Jan Kucera et Vera Simkova, République Tchèque, 1966, 1h10).
- Visionner les films programmés en amont de la sortie avec sa classe par tous moyens à sa convenance. Les enseignants se renseigneront auprès des salles pour connaître les dates et les lieux des pré-visionnements organisés.
- Préparer ses élèves avant la séance de projection en salle.
- Exploiter le film, dans le cadre de situations pédagogiques en classe après la séance.

Selon les modalités de formation, propres à chaque circonscription, les enseignants sont encouragés à suivre les animations pédagogiques Ecole et cinéma C1, C2, C3 proposées par les CPAP et les CPEM. Pour cela, ils s'inscrivent dans anim69.

Les élèves bénéficient d'un coût réduit pour les entrées aux séances (2,50€) et de la gratuité pour les enseignants et accompagnateurs ; les écoles définissent les modalités de financement ou de cofinancement des entrées ou de toutes autres dépenses nécessaires à la mise en œuvre de leur projet (déplacements des élèves).

3. Ressources

- La plateforme Nanouk : <http://nanouk-ec.com/>
- Le site Passeurs d'images : <http://www.passeursdimages.fr/2018-wp/dispositifs-scolaires/>
- Le site arts et culture DSDEN du Rhône : <http://www21.ac-lyon.fr/ressources/rhone/arts-culture>

**FICHE D'INSCRIPTION DES ENSEIGNANTS DE L'ÉCOLE
ÉCOLE & CINÉMA ou ÉCOLE & CINÉMA - MATERNELLE
Année 2020-2021**

Nom et adresse de l'école : Nom du directeur : ☎ : Adresse mail de l'école :		Nom et adresse de la salle de cinéma partenaire : Cachet de la salle :	
Nom de l'enseignant	Niveau de classe	Effectif (à préciser pour chaque niveau selon la classe)	Signature
Circonscription : Validation : OUI NON		Signature de l'IEN :	